

## « Changement climatique : le secteur financier et le chemin vers les 2 degrés »

Par François Villeroy de Galhau, le 30 novembre 2015

Ce discours a été prononcé lors de la conférence organisée grâce à la 2<sup>e</sup> *Investing Initiative*, la *Oxford Martin School* et *France Stratégie* pour l'ouverture de la COP21. Le Gouverneur de la Banque de France y avance « quelques remarques sur un sujet qui a pris de l'importance dans l'agenda du changement climatique, à savoir la façon dont les banques centrales et les superviseurs financiers peuvent prendre en compte les défis liés à ce changement. ». Pour François Villeroy de Galhau, « les autorités monétaires et prudentielles sont aujourd'hui concernées par trois grandes catégories de risques ». 1/ « Les risques physiques directs, liés à l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements climatiques extrêmes (...). » 2/ « Les risques induits de responsabilité, liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique », 3/ « Les risques macroéconomiques liés à la transition entre deux modèles productifs (...). »

[Le discours complet de François Villeroy de Galhau](#)

Pour aller plus loin : [Outre-mer et changements climatiques : vers un agenda des solutions – Ministère de l'Outre-mer](#)

Et également [débat sur le site du CEPII : Comment financer la transition carbone ? Le rôle du système financier](#)

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### BCE

Le Conseil des gouverneurs lors de sa réunion du 3 décembre 2015 « a pris les décisions suivantes dans le cadre de la poursuite de son objectif de stabilité des prix. Premièrement, en ce qui concerne les taux d'intérêt directeurs de la BCE, nous avons décidé d'abaisser le taux de la facilité de dépôt de 10 points de base, à -0,30 %. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal resteront inchangés à respectivement 0,05 % et 0,30 %. Deuxièmement, s'agissant des mesures de politique monétaire non conventionnelles, nous avons décidé d'élargir le programme d'achats d'actifs (APP). Les achats mensuels à hauteur de 60 milliards d'euros effectués dans le cadre du programme APP devraient désormais se poursuivre jusqu'à fin mars 2017 ou au-delà si nécessaire et, en tout cas, jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif de taux d'inflation inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. Troisièmement, nous avons décidé de réinvestir les remboursements au titre du principal sur les titres acquis en vertu du programme APP à leur échéance, aussi longtemps que nécessaire. Cela contribuera à assurer à la fois des conditions de liquidité favorables et une orientation appropriée de la politique monétaire. Les modalités techniques seront communiquées en temps opportun. Quatrièmement, dans le cadre du programme d'achats d'actifs du secteur public, le Conseil des gouverneurs a décidé d'inclure les titres de créance négociables libellés en euros émis par des administrations régionales et locales situées dans la zone euro dans la liste des actifs éligibles aux achats réguliers effectués par les différentes banques centrales nationales. Cinquièmement, nous avons décidé de continuer à conduire les opérations principales de refinancement et les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de trois mois sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin de la dernière période de constitution des réserves de 2017. [...] Les décisions prises aujourd'hui raffirmeront le rythme de la reprise économique au sein de la zone euro et consolideront sa capacité de résistance face aux chocs économiques mondiaux observés récemment. Le Conseil des gouverneurs suivra attentivement l'évolution des perspectives de stabilité des prix, et il est disposé à agir, et en mesure de le faire, le cas échéant, en utilisant tous les instruments à sa disposition dans le cadre de son mandat afin de maintenir une orientation accommodante appropriée de la politique monétaire. »

La déclaration complète : <https://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2015/html/is151203.fr.html>

#### Chômage

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,7 % en octobre 2015, en baisse par rapport au taux de 10,8 % enregistré en septembre 2015 et à celui de 11,5 % d'octobre 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis janvier 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,3 % en octobre 2015, stable par rapport à septembre 2015 et en baisse par rapport au taux de 10,1 % d'octobre 2014. Il s'agit également du taux le plus faible dans l'UE28 depuis septembre 2009. Eurostat estime qu'en octobre 2015, 22,497 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 17,240 millions dans la zone euro. Par rapport à septembre 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 36 000 dans l'UE28 et de 13 000 dans la zone euro. Comparé à octobre 2014, le chômage a baissé de 1,942 million de personnes dans l'UE28 et de 1,302 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en octobre 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,5 %), en République tchèque (4,7 %) ainsi qu'à Malte (5,1 %), et les plus élevés en Grèce (24,6 % en août 2015) et en Espagne (21,6 %).

### Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-1591 du 7 décembre 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du règlement (UE) n° 2015/751 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031572143&categorieLien=id>

Décret n° 2015-1524 du 25 novembre 2015 précisant le périmètre des prestations des sociétés de tiers-financement mentionnées au 8 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031528050&categorieLien=id>

# SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

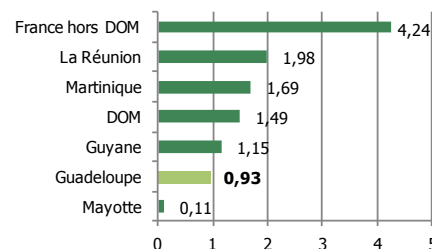
## Publication de l'enquête typologique 2014 sur le surendettement dans les DOM

L'Institut d'émission des Départements d'Outre-mer (IEDOM) publie une étude analysant le profil des ménages surendettés dans les Départements d'Outre-mer. En 2014, les ménages en situation de surendettement dans les DOM sont essentiellement composés de personnes vivant seules (célibataires, séparés, divorcés ou veufs) et n'ayant personne à charge. Les personnes surendettées rencontrent généralement des difficultés d'ordre professionnel : plus de la moitié sont au chômage ou sans activité professionnelle. Elles sont majoritairement locataires de leur logement (60 %). La plupart des ménages surendettés ont des ressources mensuelles inférieures ou égales à 2 000 euros. Plus d'un dossier sur deux traités par l'IEDOM est caractérisé par une absence totale de capacité de remboursement, après imputation du loyer et des charges courantes (54 % en France hors DOM).

En Guadeloupe, en 2014, 305 dossiers de surendettement ont été déposés, soit 0,93 dossier pour 1 000 habitants. Ce taux de recours à la procédure de surendettement est particulièrement faible à l'instar des autres DOM, bien que la situation économique et sociale soit globalement plus difficile dans les DOM qu'en France métropolitaine. 281 guadeloupéens ont été déclarés surendettés. Le nombre moyen de dettes par dossier s'établit à 8,2 et l'endettement moyen s'élève à 65 054 euros (le plus élevé des DOM).

Source : <http://www.iedom.fr/>

Nombre de dossiers déposés pour  
1 000 habitants



## Mise en circulation du nouveau billet de 20 euros

Le 25 novembre 2015, l'Institut d'émission des Départements d'Outre-mer a commencé la mise en circulation du nouveau billet de 20 € de la série « Europe ». Depuis le début de l'année, l'IEDOM a mené des actions de sensibilisation à destination de la filière fiduciaire sur le nouveau billet de 20 € et a déjà formé des professionnels à l'authentification du nouveau billet. La « fenêtre portrait » du nouveau billet de 20 €, intégrée dans l'hologramme, constitue une innovation technologique dans le domaine de la fabrication des billets. Après le 5 € mis en circulation en 2013, puis le 10 € en 2014, le billet de 20 €, troisième billet de la nouvelle série « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de l'euro. Les billets sont rendus encore plus sûrs grâce au perfectionnement des signes de sécurité intégrés qui garantissent une meilleure protection contre la contrefaçon. Ces nouvelles coupures sont aisément vérifiables avec la méthode consistant à « toucher, regarder, incliner ».

Source : <http://www.iedom.fr/>

## Baisse des prix des carburants au mois de décembre 2015

Le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatées lors du mois précédent. En novembre 2015 on constate une baisse de la moyenne des cotations du pétrole brut (Brent) de 9,7 %. Les moyennes des cotations du super sans plomb et du gazole sont en baisse respectivement de 1,1 % et 5 %. D'autre part, le gaz est également en baisse de 0,1 % pour le butane et de 7,2 % pour le propane. Ces tendances résultent du ralentissement de l'activité économique mondiale et plus particulièrement celle de la Chine. D'autre part, on constate une production pétrolière toujours élevée, malgré la baisse des prix, notamment celle des pays de l'OPEP. S'agissant de la parité monétaire, on constate une hausse du dollar par rapport à l'euro de 4,6 %, le cours de l'euro face au dollar passant en moyenne de 1,131 en octobre à 1,079 en novembre 2015.

Par conséquent, au 1<sup>er</sup> décembre 2015, le prix du super sans plomb s'établit en Guadeloupe à 1,28 €/l soit - 2 cts/l par rapport à novembre 2015. Le prix du Gazole s'établit pour sa part à 1,08 08 €/l soit - 5 cts/l par rapport à novembre 2015 (1,13 €/l).

## Les récentes publications

L'IEDOM Guadeloupe vient de publier les notes « Coût du crédit aux entreprises à la Guadeloupe et dans les autres DOM », relative au mois de juillet 2015. Cette note est téléchargeable librement sur le site : <http://www.iedom.fr/>

## BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

### Ary Chalus : nouveau président de la région Guadeloupe

Le 13 décembre 2015, Ary Chalus (Divers Gauche) a été élu Président de la Région Guadeloupe, avec 57,52 % des voix, devant la liste conduite par le Président de région sortant Victorin Lurel (PS), qui recense 42,48 % des voix. Le taux de participation s'est élevé au second tour à 57,31 % contre 47,21 % au premier tour.

## Adoption du programme INTERREG Caraïbes 2014-2020

La Commission européenne a adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2015 le programme INTERREG Caraïbes 2014-2020 dont le budget s'élève à 86 millions d'euros, dont 64 millions d'euros venant du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Le programme INTERREG Caraïbes vise à soutenir des projets de coopération dans l'espace Caraïbes. Le renforcement de la compétitivité des entreprises du bassin des Caraïbes, le renforcement de la capacité de réponse aux risques naturels par la mise en place de systèmes communs de gestion des risques, la protection de l'environnement culturel et naturel, la santé, le développement des énergies renouvelables, et le renforcement du capital humain par la mobilité étudiante et professionnelle, sont les six axes stratégiques du programme. Source : <http://www.regionguadeloupe.fr/>

### Projet « Cap vers 100 000 tonnes de bananes »

Le 19 novembre 2015, la région Guadeloupe a adopté une délibération visant à engager les démarches nécessaires auprès de Bruxelles, pour la mise en œuvre d'un régime d'aide dans le cadre du projet « Cap vers 100 000 tonnes de bananes » initié par la profession. Actuellement, les producteurs guadeloupéens sont tenus respecter le seuil de production 77 000 tonnes de bananes par an. Afin de soutenir les producteurs dans ce projet, la région Guadeloupe a débloqué une aide de 600 000 euros. Source : <http://www.regionguadeloupe.fr/>

### Reconnaissance de l'état de calamité agricole

L'état de calamité agricole dans le département de la Guadeloupe a été reconnu par arrêté préfectoral n° 2015-147 du 21 novembre 2015. Cette année, la Guadeloupe a connu une période très sèche qui a bouleversé tous les cycles de production. Aucune commune n'a été épargnée et une mission d'enquête a constaté des pertes globales dans les filières des fruits et légumes, de l'apiculture, des cheptels bovins et caprins. Les cultures de banane et de canne à sucre enregistrent également des pertes immédiates, qui se ressentiront en 2016. Source : <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/>

## ACTUALITÉS RÉGIONALES

### Saint-Martin : la taxation du RSA approuvée

Le 30 novembre 2015, le Conseil d'État a approuvé le prélèvement de 30 % instauré par la Collectivité de Saint-Martin sur la partie sociale du RSA qu'elle finance. À fin décembre 2014, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA s'élevait à 3 271 (+2,4 % par rapport à fin décembre 2013) et les dépenses liées à ce poste s'établissaient à 16,6 millions d'euros (+9,0 % par rapport à fin décembre 2013).

### Saint-Barthélemy : un nouveau président pour le CESE

Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, Patrick Bernasconi a été élu président du Conseil économique social et environnemental (CESE). Il a été élu au premier tour, avec 131 voix, devant Jean-Paul Delavoye (le Président sortant, 63 voix) et Gérard Aschieri (26 voix). 18 autres membres du CESE ont également été élus.

## PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE				Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
<b>Prix</b> (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Octobre 2015	128,9 127,9	-0,9 % 0,1 %	0,1 % 0,1 %
<b>Demandeurs d'emploi</b> (Source : Direccte)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Octobre 2015	57 490	-0,2 %	0,6 %
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	Exportations (en cumul - millions d'euros) Importations (en cumul - millions d'euros)		Octobre 2015	170,7 2 064,7	- -	-5,8 % -1,3 %
<b>Créations d'entreprises</b> (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		Octobre 2015 Cumul annuel	376 3 363	6,8 % -	-12,6 % -1,5 %
<b>Vulnérabilité des ménages</b> (Source : Iedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Octobre 2015	20 029 717	1,2 % 48,1 %	-2,1 % 50,3 %

INDICATEURS SECTORIELS				Données brutes	Variation mensuelle	Gissement annuel
<b>Trafic aérien</b> (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers (entrées + sorties, hors transit)		Octobre 2015 Cumul annuel	131 057 1 679 868	23,9 % -	2,0 % 2,0 %
<b>Trafic maritime</b> (Source : Guadeloupe Port Caraïbe)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Octobre 2015	253 794 47 524	-2,3 % -0,5 %	-2,0 % -10,5 %
<b>Immatriculations</b> (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Novembre 2015 Cumul annuel	2 110 14 420	32,0 % -	38,6 % 4,5 %
<b>Consommation de ciment</b> (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Novembre 2015 Cumul annuel	14 660 181 062	-20,5 % -	6,4 % 0,5 %

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,30%	09/12/2015

### Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015

Créances de personnes physiques	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
(Hors besoins professionnels) :	4,29%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%
Autres cas :	0,99%				0,50%

\* hors prime d'Etat

### Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Août	Septembre	Octobre	Novembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,1100%	-0,1220%	-0,1290%	-0,1270%	-0,1610%	-0,1140%	-0,0430%	0,0480%

### Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

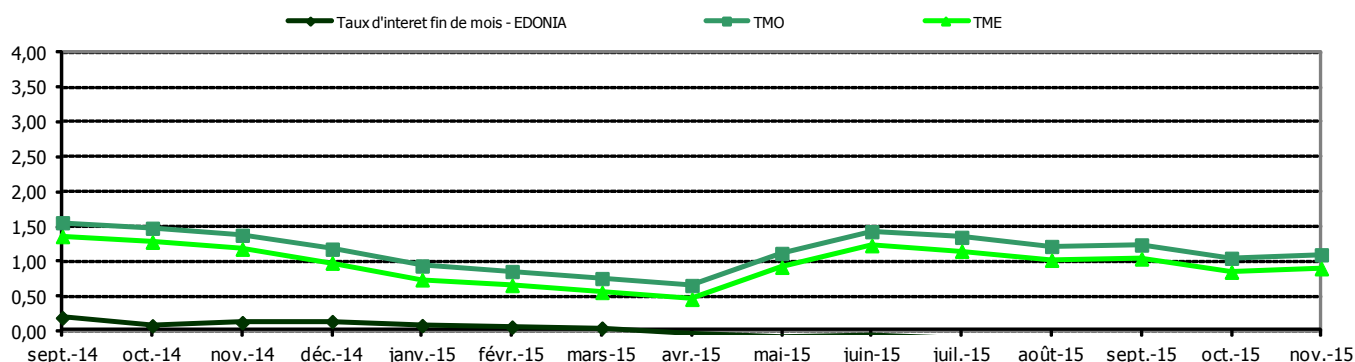
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Août	Septembre	Octobre	Novembre
1,02%	1,04%	0,85%	0,90%	1,22%	1,24%	1,05%	1,10%

### Taux de l'usure (seuils applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2015)

<u>Crédits aux particuliers</u>	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	3,92%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,36%
Prêts à taux variable	3,63%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,19%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,97%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,51%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,45%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,84%	Découverts en compte	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

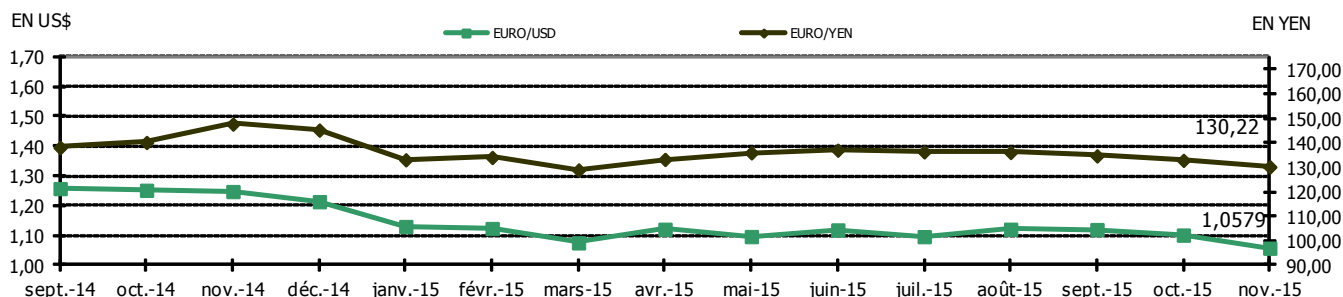
### Taux des marchés monétaires et obligataires



### Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0579	EURO/ZAR (Afrique du sud)	15,2894	EURO/SRD (Surinam)	4,1801
EURO/JPY (Japon)	130,2200	EURO/BWP (Botswana)	11,5089	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,8911
EURO/CAD (Canada)	1,4143	EURO/SCR (Seychelles)	13,4229	EURO/DOP (Rép. Dom.)	47,9824
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7048	EURO/MUR (Maurice)	38,3814	EURO/BBD (La Barbade)	2,1128
EURO/SGD (Singapour)	1,4940	EURO/BRL (Brésil)	4,0709	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,7736
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,1989	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,6479	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3462,5851	EURO/XCD (Dominique)	2,8527	EURO/FC (Comores)	491,96775

### Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



### Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : H. GONSARD - Responsable de la rédaction : J.-M. PAUGAM

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de Dothémare - 97139 Les Abymes

Achevé d'imprimer le 16 décembre 2015 - Dépôt légal : décembre 2015 - ISSN 1240-3806